



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 35 : Réglementation économique du transport aérien international – Politique

EXPÉRIENCE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE DANS LA RELANCE DU TRANSPORT AÉRIEN DE PASSAGERS ET DE FRET. REPRISE DU TOURISME APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID 19

(Note présentée par la République dominicaine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail expose l'expérience de la République dominicaine dans la relance du transport aérien de passagers et la reprise du tourisme. Le gouvernement dominicain s'est efforcé de garantir une relance rapide, sûre, fiable et durable des vols internationaux après la pandémie de COVID-19.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies ;
- b) promouvoir au sein des États membres de l'OACI les orientations sur les mesures économiques et financières visant à réduire les incidences de l'épidémie du coronavirus sur le secteur de l'aviation, telles qu'elles figurent dans la Déclaration ministérielle de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique Développement économique du transport aérien.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource requise.
<i>Références :</i>	<i>Orientations sur les mesures économiques et financières visant à réduire les incidences de l'épidémie du coronavirus sur le secteur de l'aviation, décembre 2020, version 1.2. Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) Déclaration ministérielle de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19</i>

¹ Version espagnole fournie par la République dominicaine

1. INTRODUCTION

1.1 L'aviation civile en République dominicaine est l'un des secteurs économiques qui a connu le plus grand développement et les plus grands progrès au cours des dernières années ; il s'agit d'un élément clé de la croissance et du développement du tourisme et, par conséquent, de l'un des principaux moteurs de l'économie nationale. Depuis 2020, le monde entier a été frappé par la pandémie de COVID-19, qui nous a placés devant un défi de taille : relancer les vols internationaux de manière rapide, sûre, fiable et durable. Face à ce défi, on peut considérer que la République dominicaine a connu une relance historique.

1.2 Dans la présente note de travail, la République dominicaine souhaite partager son expérience dans la relance du transport aérien de passagers et de fret, ainsi que les mesures qui l'ont aidée et guidée pour faire du pays une destination très attrayante, en établissant le meilleur équilibre entre la nécessité de maîtriser la hausse des cas positifs à la COVID-19 dans le pays et la nécessité de maintenir les frontières ouvertes afin de faciliter la relance de l'aviation civile.

1.3 Différentes initiatives et mesures ont été mises en œuvre pour réactiver le transport aérien de passagers et de fret et relancer le tourisme. Les plus importantes sont les suivantes :

1.3.1 Le Comité de l'aviation civile (*Junta de Aviación Civil*, JAC), en tant qu'organe consultatif du gouvernement et en coordination avec tous les organismes du secteur de l'aviation, a publié un « Protocole de relance des services aériens en République dominicaine », avec cinq mises à jour ultérieures, décrivant les efforts du secteur de l'aviation nationale. Ce protocole se fonde essentiellement sur une analyse approfondie et la contextualisation des mesures recommandées par les autorités sanitaires et les organisations nationales et internationales chargées de la réglementation de l'aviation civile. Il porte sur les mesures nécessaires à la réduction des risques de santé publique pour les passagers aériens et les travailleurs du secteur ; parallèlement, il renforce la confiance entre les voyageurs, la chaîne logistique mondiale et le gouvernement. Il porte également sur les mesures appliquées dans les aéroports du pays pour réduire les incidences de la pandémie de COVID-19.

1.3.2 Un plan de vaccination efficace a été mis en œuvre pour toutes les personnes dont la subsistance dépend du secteur du tourisme (autorités aéronautiques, personnel des hôtels, restaurants, compagnies de taxi et fournisseurs de produits) afin de garantir que les destinations sont sûres.

1.3.3 Conformément à la politique du gouvernement central, il a été décidé, pour la durée de l'état d'urgence, de suspendre le recouvrement des arriérés des compagnies aériennes pour le paiement tardif des redevances et des charges. Sur la base de cette mesure, des accords ont été conclus avec au moins 20 compagnies aériennes nationales et étrangères pour leur permettre de payer leurs arriérés de manière échelonnée et de poursuivre ainsi leurs activités.

1.3.4 Nous avons établi et appliqué les principes d'une politique d'aviation commerciale de type « ciel ouvert », comme en témoigne l'approbation de 13 accords de coopération commerciale entre des compagnies aériennes de plusieurs pays, qui ont favorisé les visites de touristes provenant de régions moins traditionnelles, influant ainsi sur le tourisme et l'économie nationale.

1.3.5 Entre août 2020 et mai 2022, le Comité de l'aviation civile a approuvé 62 nouvelles routes vers différentes destinations dans le monde, signe de la confiance que les compagnies aériennes et les entreprises de tourisme accordent à notre pays.

1.3.6 Dans le cadre de la politique de transport aérien, qui repose sur la libéralisation des droits de trafic, un protocole d'accord a été signé avec la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) pour accorder la septième liberté de l'air des droits de trafic pour les vols de fret uniquement, afin de promouvoir un accès facile aux marchés et la croissance du commerce, ainsi que le transport de vaccins

et de matériels et équipements médicaux pendant la pandémie.

1.3.7 En septembre 2021, afin de rationaliser les procédures d'entrée et de sortie et de réduire le temps passé par les passagers dans les aéroports, le billet électronique d'entrée et de sortie (e-Ticket) a été mis en place ; il utilise la technologie du code QR (Quick Response) et constitue un document gratuit, respectueux de l'environnement, orienté vers les bonnes pratiques de développement durable, respectueux de l'aviation civile commerciale, accessible à tout moment et désormais disponible en sept langues. Il est rempli en ligne avant le passage au contrôle d'immigration. Il remplace deux formulaires sur support papier relatifs aux formalités d'immigration et de douane et répond aux exigences en matière de santé publique.

2. **RÉSULTATS**

2.1 **Vaccination**

2.1.1 En janvier 2022, 100 % du personnel du secteur touristique du pays avait reçu deux doses de vaccin et, en juin 2022, 80 % des personnes employées directement ou indirectement dans ce secteur avaient reçu au moins une troisième vaccination contre la COVID-19.

2.2 **Autorisations de vol, de route et d'acheminement de passagers**

2.2.1 Au total, 26 415 vols ont été autorisés, qu'il s'agisse de vols non réguliers ou de vols affrétés ; ce total se décompose en 11 868 opérations de transport de passagers et opérations combinées, 10 046 opérations de fret uniquement et 4 501 vols spéciaux destinés à essayer de nouvelles routes.

2.2.2 Cinq millions de passagers entrants et sortants étaient attendus en 2021 mais, grâce aux mesures prises par les autorités de la République dominicaine, l'année s'est achevée avec une affluence de 10 753 720 passagers, et par le meilleur quatrième trimestre de l'histoire, avec un total de 3 379 475 passagers entrants et sortants, marquant une reprise de 75 % par rapport à 2019 (année précédant la pandémie).

2.3 **Acheminement de passagers de janvier à juin 2022**

2.3.1 Cette année, nous avons enregistré le meilleur deuxième trimestre de l'histoire de notre pays, avec un total de 3 891 827 arrivées et départs, malgré l'incidence mondiale du conflit entre la Russie et l'Ukraine (la prévision initiale était d'environ 700 000 arrivées et départs).

2.3.2 La projection pour 2022 vise à atteindre 15 millions de passagers entrants et sortants et une reprise de 100 % des services aériens par rapport à 2019.

ACHEMINEMENT MENSUEL DE PASSAGERS DEPUIS ET VERS LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE Août 2020 - juin 2022

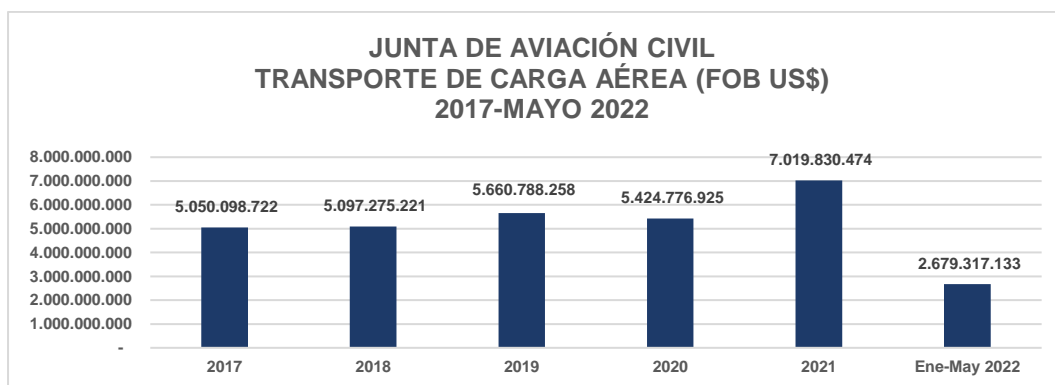


Source : Base de données de l’Institut de l’aviation civile de la République dominicaine (IDAC)

2.4 Fret aérien

2.4.1 En 2021, le transport de marchandises par voie aérienne (exportations et importations) a représenté 7,019 millions de dollars US, soit une augmentation de 29,4 % par rapport à 2020 (année de pandémie), et dépassant également de 18,7 % la valeur totale du transport de fret de 2019 (année précédant la pandémie).

COMITÉ DE L’AVIATION CIVILE TRANSPORTE DE FRET AÉRIEN (FAB USD) 2017 - MAI 2022



2.5 Contribution à l’économie

2.5.1 Grâce aux mesures prises par la République dominicaine, 22,8 millions de mouvements de passagers ont été enregistrés d’août 2020 à juin 2022, lors de 174 825 vols entrants et sortants ; cela se traduit par des recettes directes et indirectes pour le pays estimées à 3, 959 milliards de dollars US en 2020, à 9, 926 milliards de dollars US en 2021 et à 7,092 milliards de dollars US en 2022, soit un total de 20, 978

milliards de dollars US, ainsi que le rétablissement de plus de 400 000 emplois directs et indirects.

2.5.2 Si l'année 2022 s'achève conformément aux prévisions, avec 15 millions de passagers, nous dépasserons de 5 % le volume de passagers de 2019 (14,4 millions) ; la contribution de l'aviation civile au produit intérieur brut (PIB) dominicain serait donc d'environ 14 milliards de dollars US en revenus directs et indirects, soit 14 %.

2.5.3 Le 9 mai 2022, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a considéré la République dominicaine comme le chef de file mondial dans la relance du tourisme. Le modèle touristique dominicain se distingue par le fait qu'il est à l'origine de la relance la plus réussie du secteur, en enregistrant des chiffres records en nombre d'arrivées de touristes.

3. CONCLUSION

3.1 Grâce aux mesures prises par le gouvernement dominicain dans le domaine de l'aviation civile, dans le plein respect des normes et pratiques recommandées de l'OACI et des recommandations de la CLAC, la République dominicaine a non seulement fait preuve de résilience en surmontant les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, comme en témoigne le nombre de passagers et de mouvements d'aéronefs, mais elle s'est également distinguée par son rôle de chef de file dans la région, en établissant des records nationaux malgré une pandémie et les conflits qui ont éclaté dans le monde.

— FIN —